Nations Unies S/PV.6660



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6660e séance

Mardi 15 novembre 2011, à 15 h 35
New York

Président :	M. Moraes Cabral	(Portugal)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onemola
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2011/678)

11-59367 (F)





La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire générale sur le Soudan du Sud (S/2011/678)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan et du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite Mme Hilde Johnson, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à la Représentante spéciale, Mme Johnson, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Djouba, au Soudan du Sud.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/678, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à Mme Hilde Johnson.

Mme Johnson (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de cette occasion qui m'est offerte de présenter au Conseil le premier rapport quadrimestriel du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) (S/2011/678). Je vais mettre l'accent sur certains points saillants du rapport et informer le Conseil des derniers faits survenus au Soudan du Sud depuis la publication de ce rapport au début du mois.

Quatre mois après le déploiement de la Mission et l'accession du Soudan du Sud à l'indépendance, il est clair que la transition du pays vers la stabilité et la démocratie suscite d'énormes espoirs tant sur place qu'à l'étranger. Mais les défis sont encore plus importants.

Même avec les meilleures intentions de ses dirigeants de veiller à ce que les priorités et les dépenses correspondent aux besoins de la population, le Gouvernement sud-soudanais va avoir besoin de tout l'appui possible. La communauté internationale et la MINUSS doivent mobiliser rapidement la volonté politique, les ressources et les capacités nécessaires pour tirer parti de la dynamique suscitée par l'indépendance et permettre à cette transition d'avoir lieu.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi aujourd'hui, durant ces quatre premiers mois, le Gouvernement sud-soudanais et la MINUSS ont tous deux été en phase de démarrage. Des réalisations importantes ont néanmoins été enregistrées au cours de cette période délicate.

La première d'entre elles est le fait que la MINUSS est intervenue rapidement pour faire face à la crise naissante dans l'État de Jonglei. Cela a été possible notamment grâce à la réaffectation des ressources de l'ancienne Mission des Nations Unies au Soudan. Nous sommes encouragés de voir que les communautés touchées estiment que cette réaction rapide à la crise a permis d'éviter d'importantes représailles et une escalade de la violence.

Les premières mesures prises par le Gouvernement sud-soudanais pour mettre en place des institutions gouvernementales et un corps législatif plus représentatifs et plus ouverts et accomplir des progrès concrets dans la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés pour les 100 premiers jours sont également encourageantes. Toutefois, des préoccupations subsistent quant à la façon dont le Gouvernement s'y prendra pour relever les grands défis de cette période de transition dans les domaines de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et de l'ouverture politique.

La promesse du Président Salva Kiir Mayardit de promulguer cinq projets de loi sur la gestion des finances publiques et la responsabilité financière a été bien accueillie. Les tout prochains mois nous diront si l'échéance du 1er décembre est respectée et si des résultats concrets commencent à être observés. Les consultations auxquelles le Gouvernement a procédé avec les partis politiques pour la rédaction des grands projets de loi ont renforcé la confiance dans sa promesse solennelle de respecter les principes du

pluralisme politique. Cependant, le processus de révision de la Constitution prévu dans un proche avenir sera un test déterminant à cet égard.

Au cours de la période considérée, c'est dans l'État de Jonglei que les menaces les plus graves ont pesé sur la population civile. À cet égard, la MINUSS a rapidement mobilisé ses ressources pour répondre par diverses mesures de protection, parmi lesquelles des activités de surveillance et des évaluations civiles des menaces, des patrouilles aériennes quotidiennes et des patrouilles d'observation à grande distance à des fins dissuasives, des initiatives locales de réconciliation et les bons offices politiques. Il convient de noter l'appui accordé par le Gouvernement aux initiatives impliquant la société civile et les dirigeants traditionnels à Jonglei et visant l'atténuation des conflits.

Le Gouvernement a également fait d'importants progrès pour neutraliser les menaces internes à la sécurité en assurant l'intégration des groupes de milices rebelles. Cela étant, certains se tiennent à l'écart de ces processus, ce qui nuit à la sécurité dans les États d'Unité et du Haut-Nil, comme nous l'avons également constaté lors d'événements récents. On estime que la prédominance des armes de petit calibre de ces groupes a causé la recrudescence des affrontements intercommunautaires, comme on l'a vu dans l'État de Jonglei.

Si la MINUSS a un rôle clef d'appui à jouer dans la protection des civils, c'est le Gouvernement qui en est responsable en dernier ressort. Grâce aux efforts de la MINUSS visant à renforcer les capacités des organismes de sécurité nationale afin qu'ils s'acquittent de leurs tâches en matière de sécurité et d'état de droit, le Gouvernement sera mieux à même de protéger ses propres citoyens. Il est urgent de transformer et de professionnaliser ces institutions afin de se conformer aux normes minimales internationales. Ce sera le facteur de loin le plus essentiel permettant d'asseoir le respect des droits de l'homme au Soudan du Sud.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la République du Soudan du Sud pour assurer une coordination maximale et veiller à ce que son aptitude à mettre en œuvre la résolution 1996 (2011) ne soit pas entravée. Le 30 septembre, j'ai présenté le mandat au Gouvernement nouvellement formé. Par la suite, le Cabinet et le Comité national de sécurité se sont réunis et ont décidé d'approuver ce mandat. Un mécanisme conjoint MINUSS-Gouvernement a été mis en place, coprésidé par le Vice-Président Riek Machar et moi-même, et constitué de 10 ministres, des représentants de quatre commissaires et de représentants de la Mission. Le groupe a été créé pour renforcer la coopération dans la mise en œuvre du mandat, réaliser la paix et les objectifs de sécurité, et sensibiliser la population au mandat de la MINUSS. Il s'agit là d'une étape importante pour aider la MINUSS à atteindre les buts énoncés dans la résolution.

Le 10 novembre, nous avons tenu notre première réunion. Nous avons débattu de la feuille de route portant sur la collaboration MINUSS-Gouvernement s'agissant de certains domaines clefs du mandat : la protection des civils, y compris le plan d'opérations militaires et l'analyse des menaces; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; la consolidation de la paix; les principales étapes à franchir au plan politique, notamment la révision constitutionnelle; et les droits de l'homme. Les réunions, qui seront régulières, nous permettront de nous pencher sur chacune de ces questions, ainsi que sur d'autres éléments du mandat.

Le groupe supervisera, à l'échelon national, la sensibilisation au mandat de la Mission et à l'accord sur le statut des forces. À cet égard, j'ai été invitée à faire, lundi, un exposé aux 10 gouverneurs d'État, à l'ouverture de la session du Forum des gouverneurs, en présence du Parlement national. Après mon exposé, le Vice-Président a salué le rôle joué par la MINUSS et appelé tous les responsables à étudier le mandat et à s'y conformer. Il a également déclaré que les acteurs gouvernementaux, à tous les niveaux, sont tenus de veiller à ce que l'accord sur le statut des forces ne fasse l'objet d'aucune violation.

Lors de ma réunion avec les Ministres la semaine dernière, nous avons parlé des violations de l'accord sur le statut des forces, dont le nombre et l'ampleur sont perturbants, et nous avons convenu que le mécanisme MINUSS-Gouvernement serait utilisé pour veiller à ce que les violations fassent l'objet d'une enquête, que les auteurs répondent de leurs actes, et que l'accord sur le statut des forces soit présenté à toutes les autorités afin d'éviter des incidents futurs.

Outre les incidents déjà mentionnés, je suis déçue de devoir annoncer que, le 11 novembre, dans l'État de l'Équatoria occidental, un hélicoptère de la MINUSS a été détenu par l'Armée populaire de libération du Soudan pendant six heures, sous la menace. De telles actions sont inacceptables et nuisent considérablement

à nos opérations visant à appuyer la paix et la sécurité dans le pays.

Nous sommes, certes, conscients des défis auxquels le Soudan du Sud devra faire face, défis que j'ai déjà évoqués et qui sont mentionnés dans le rapport du Secrétaire général, mais nous ne devons pas pour autant minimiser les atouts majeurs dont le pays dispose pour relever les défis que représentent la volonté politique de ses dirigeants, les espoirs et ambitions de son peuple, et la détermination ferme de la communauté internationale, dont le Conseil de sécurité, à soutenir le Soudan du Sud dans sa transition pacifique et démocratique.

La MINUSS se tient prête à aider le Gouvernement du Soudan du Sud à relever ces défis et continue à combler le manque critique de moyens, notamment en matière de droits de l'homme et de la primauté du droit, domaines dans lesquels la Mission est dotée d'un mandat solide et qui souffrent de capacités institutionnelles limitées. Dans les prochains mois, tandis que la Mission procède au renforcement des capacités et achève sa phase de démarrage, mon équipe et moi-même travaillerons la main dans la main avec la nouvelle République afin d'atteindre ces objectifs.

J'ai l'intention de continuer mes visites dans les 10 États du Soudan du Sud, et de me rendre dans toutes les capitales des pays voisins, conformément au mandat qui m'a été confié d'appuyer les relations régionales du Soudan du Sud. Pour qu'une paix et une stabilité durables s'instaurent au Soudan du Sud, il est essentiel qu'il entretienne de bonnes relations avec ses voisins.

Comme les membres du Conseil le savent, le mandat de la MINUSS concerne la République du Soudan du Sud. Il ne couvre pas la surveillance des frontières ni, plus généralement, les relations entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud. S'agissant de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud, nous savons que le pays est tributaire de ses bonnes relations avec les pays limitrophes, et en tout premier lieu avec son voisin du nord, la République du Soudan.

C'est pourquoi nous jugeons très préoccupants les propos de plus en plus belliqueux tenus par les deux parties, dont les accusations et les contre-accusations intensifient les tensions entre les deux pays. En qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, je me suis entretenue hier avec le Président Salva Kiir Mayardit et je lui ai fait part de la nécessité pour son gouvernement de tempérer ses propos. Pour plus de détails sur les événements récents et sur les relations avec le Soudan, ainsi que sur l'établissement des faits concernant les bombardements à Yida et dans la région de Guffa, je renvoie les membres du Conseil au Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, qui va présenter son exposé devant le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Johnson de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de donner au Conseil de sécurité davantage de détails au sujet des tensions récentes à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud et des informations faisant état de bombardements dans les zones frontalières. Je dirai également quelques mots sur la création d'une nouvelle coalition militaire entre le Mouvement populaire de libération du Soudan/secteur nord et les groupes rebelles darfouriens.

La MINUSS a dépêché une mission de vérification à Yida, dans l'État d'Unité, le dimanche 13 novembre. Une équipe mixte de personnels civils et militaires, y compris de spécialistes de la lutte antimines, a confirmé que quatre bombes avaient été larguées le 10 novembre. Trois de ces bombes ont explosé. La quatrième bombe a atterri dans une cour d'école mais, heureusement, n'a pas explosé. Aux dires de divers témoins oculaires, les bombes ont été larguées par un avion Antonov de couleur blanche qui venait du Soudan.

Le Gouvernement soudanais a nié le fait que ces bombardements avaient eu lieu sur le territoire sud-soudanais. Fort heureusement, ils n'ont fait ni victime ni blessé. Les populations Nuba qui avaient fui le camp de réfugiés de Yida après les bombardements y retournent progressivement. Je suis également à même de confirmer qu'un bombardement a eu lieu le 8 novembre à Guffa (comté de Maban), dans l'État du Haut-Nil. Au moins quatre bombes ont été larguées.

S'agissant des informations faisant état de combats à Kwek (comté de Manyo), dans l'État du Haut-Nil, le 11 novembre, la MINUSS n'a pas pu vérifier les allégations d'incursions transfrontalières. Elle a en revanche confirmé que des combats ont bien eu lieu dans la partie nord du comté de Manyo, et a

concouru à l'évacuation médicale, de Renk à Djouba, de neuf soldats gravement blessés de l'Armée populaire de libération du Soudan.

(*l'orateur poursuit en français*)

Comme l'a déclaré le Secrétaire général hier, l'escalade verbale entre le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais, notamment en ce qui concerne le soutien transfrontalier à leurs groupes rebelles respectifs et à des incursions dans les territoires de l'autre partie, est extrêmement inquiétante. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, présidé par le Président Mbeki, a convoqué une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité du Gouvernement soudanais et du Gouvernement sud-soudanais pour le 18 novembre. Comme le sait probablement le Conseil, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité est une instance bilatérale de niveau ministériel acceptée par les deux chefs d'État en vue de résoudre les points de désaccord et de soutenir la consolidation de relations pacifiques entre les deux pays.

Je voudrais appeler instamment les deux Gouvernements à saisir cette occasion pour réaliser une désescalade par rapport à la situation actuelle et progresser rapidement vers l'établissement du mécanisme commun de surveillance des frontières sur lequel ils s'étaient mis d'accord le 30 juillet dernier. Seules les deux parties, travaillant ensemble, peuvent efficacement et effectivement gérer la sécurité de leur frontière commune. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport de septembre sur Abyei (S/2011/603), l'ONU est évidemment prête à les soutenir dans cette perspective.

Le Groupe va également reprendre les négociations sur les arrangements pour la période post-Accord de paix global à la fin de la semaine à Addis-Abeba. Je voudrais, là aussi, demander instamment aux deux Gouvernements de faire preuve de la souplesse et de l'engagement nécessaires pour ces négociations à venir. Je leur demanderai également de se mettre rapidement d'accord sur un ensemble de mesures destinées à résoudre les différends concernant les arrangements financiers de transition, Abyei et la démarcation de la frontière. Ces deux réunions sont absolument critiques en vue de réduire les tensions, mais les deux parties devront aussi s'assurer que toute action visant à appuyer les groupes rebelles sur le territoire de l'autre partie doit également cesser.

Nous avons également reçu des rapports cette semaine sur la création d'une nouvelle alliance militaire des mouvements rebelles du Darfour et du Mouvement de libération populaire du Soudan/secteur nord, qui appelle à un changement forcé du pouvoir dans le cadre du Gouvernement soudanais. Ceci représente une nouvelle étape dans un processus d'escalade qui est contre-productif. L'ONU continue de souligner que toutes les parties aux différents conflits qui opposent le Gouvernement soudanais à des entités qui se trouvent à sa périphérie doivent revenir à la table des négociations en vue de régler les différends par un dialogue politique. Il n'y a pas de solution militaire aux conflits du Soudan, et toutes les actions militaires ne font que mettre en danger la vie des civils innocents, qui ont le droit de retrouver la paix et la stabilité après tant d'années de combats.

Le Président : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

(*l'orateur poursuit en anglais)*

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Choat (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République du Soudan du Sud, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2011/678). Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier M. Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé, ainsi que Mme Hilde Johnson, Représentante spéciale du Secrétaire général, pour le rôle qu'elle joue sur le terrain afin que le déploiement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) soit mené à bien. Je tiens, enfin, à remercier tous les membres qui ont fourni du personnel militaire et de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous leur sommes très reconnaissants de l'appui qu'ils apportent à la Mission.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud a progressé dans la mise en œuvre du plan d'action en 100 jours établi par le Président Kiir après la formation de son Cabinet au début de septembre. Le Président Kiir s'est notamment engagé à promulguer une loi sur la transparence et la responsabilité. Le Gouvernement avance également dans son plan de mise en place d'une commission nationale de révision constitutionnelle au début de 2012. Ces mesures contribueront à l'édification d'une démocratie pleinement fonctionnelle, dans laquelle le

Gouvernement est responsable devant le peuple et agit dans l'intérêt du peuple.

La situation en matière de sécurité dans les États de Jonglei et du Haut-Nil est bien sûr une source de préoccupation pour mon gouvernement. Nous soulignons que, le 9 juillet, le Président Kiir a une fois encore proclamé l'amnistie de tous les groupes de milices. Depuis lors, mon gouvernement a réussi à conclure avec plusieurs groupes des accords, qui ont abouti à leur intégration dans les forces armées du Soudan du Sud. Certains groupes ont toutefois décidé de ne pas accepter l'offre d'amnistie ou de négocier les conditions de leur intégration dans les forces armées du Soudan du Sud. Nous redoublerons d'efforts à cet égard. Dans l'intervalle, le Gouvernement prend très au sérieux sa responsabilité principale de protection des civils et a, comme l'indique le Secrétaire général, mobilisé des effectifs supplémentaires dans les zones qui suscitent le plus de préoccupation.

La République du Soudan a récemment accusé la République du Soudan du Sud d'avoir accueilli deux réunions à Djouba et à Yei et d'en avoir facilité l'organisation en vue d'unifier les factions rebelles aux fins du renversement du Gouvernement de Khartoum. Cette allégation est sans fondement. Nous insistons vigoureusement sur le fait que les accusations proférées par Khartoum ne comportent pas le moindre élément de vérité et que le Gouvernement de la République du Soudan du Sud n'appuie aucune activité hostile dans le but de renverser le Gouvernement de Khartoum par des moyens militaires ou autres. Par ailleurs, nous n'avons pas pour politique d'apporter une assistance aux forces de l'opposition qui opèrent au Soudan.

La République du Soudan du Sud encourage tant le Gouvernement de la République du Soudan que les forces de l'opposition à engager des pourparlers mutuellement bénéfiques qui permettront de mettre pacifiquement fin aux hostilités et alléger la crise humanitaire qui sévit actuellement dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

Enfin, la République du Soudan du Sud continuera de renforcer sa sécurité et poursuivra la prestation des services à ses citoyens. Nous nous félicitons de l'appui de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais, pour commencer, vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de participer à la présente séance pour permettre au Conseil de connaître la vérité afin qu'il puisse adopter des résolutions positives et objectives. Je voudrais soulever cinq points pendant mon intervention.

Premièrement, nous sommes attachés au processus de paix et aux négociations visant au règlement pacifique des questions en suspens entre notre pays et nos frères du Soudan du Sud. Toute allégation selon laquelle notre gouvernement cherche à mener une action militaire contre le Sud aux fins de son occupation est inacceptable. C'est nous qui avons accordé au Sud une transition pacifique vers l'indépendance, choix que les Soudanais du Sud ont fait en toute liberté et de manière organisée et sans heurt.

Deuxièmement, je voudrais souligner devant le Conseil que, hélas, le Gouvernement du Soudan du Sud continue d'appuyer des mouvements rebelles. Il a supervisé deux réunions à Yei et à Djouba, lesquelles ont abouti à la création du Front révolutionnaire soudanais, qui a déclaré que son objectif était de renverser le Gouvernement du nord par une action militaire. Cela est confirmé par les informations que je viens juste de recevoir, que, je l'espère, les membres du Conseil auront la patience d'écouter. Le capitaine Hafez Hamza Abkar qui a quitté l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) est à l'origine de ces informations. Il a affirmé que le général James Oshun et le commandant M. Mattur avaient supervisé le transport de matériel militaire par avion de Serjas à la zone de Jamjam, dans le Kordofan méridional. Ces déclarations sont celles d'un officier du Mouvement de libération du Soudan, et nous sommes en mesure de les fournir au Conseil de sécurité, car elles ont fait l'objet d'un enregistrement audiovisuel.

Le troisième point que je voudrais signaler au Conseil de sécurité concerne le camp de Yida. Pour information, le camp se situe pris d'un lac appelé le Lac Abyad. Une partie du lac se trouve dans le sud du Soudan, et l'autre, dans le Soudan du Sud. Le camp est au Soudan, dans le Kordofan méridional. Il ne s'agit pas du tout d'un camp de réfugiés. Il faudrait être plus précis et clair, M. Ladsous, lorsque l'on emploie certains mots. Il ne s'agit pas d'un camp de réfugiés, mais d'un camp de la neuvième brigade de la SPLA. Je n'ai pas l'habitude de mentir. Je parle de faits concrets. Je suis en train de

(*l'orateur poursuit en anglais*)

m'adresser au Conseil de sécurité en toute courtoisie, conformément aux exigences de la diplomatie. Même si je ne suis pas d'accord avec quelqu'un, je commencerai toujours par dire « Permettez-moi de ne pas être de cet avis ». Je ne mens jamais. Je ne mens pas.

(*l'orateur reprend en arabe*)

J'espère que cette information permettra au Conseil de sécurité de vérifier les faits et de ne pas se hâter de condamner le Gouvernement soudanais en l'accusant de mener des activités militaires ou de procéder à des bombardements aériens contre des civils. Comme je l'ai dit, nous nous réservons la possibilité d'exercer notre droit de légitime défense et de mener des actions militaires sur notre territoire national. Je tiens à assurer au Conseil de sécurité que nous ne mènerons jamais d'actions militaires à l'intérieur du territoire du Gouvernement sud-soudanais.

À preuve de notre bonne volonté, même si nombreux sont ceux qui profèrent des accusations fausses et sans fondement contre nous, le jour même où nous avons été accusés à tort de bombarder les territoires du Gouvernement sud-soudanais, on comptait plus de 30 camions transportant des marchandises diverses, notamment des vivres, partis du nord en direction du sud, au point de passage de Joda. Ces informations peuvent être facilement vérifiées. Cela fait partie des activités commerciales qui nous semblent être une obligation humanitaire, car nos frères du Soudan du Sud ont besoin de ces approvisionnements. Trente camions sont arrivés au Soudan du Sud par le point de passage frontalier de Joda.

J'espère que le Conseil de sécurité prendra en considération ce que j'ai dit et fera le lien avec ce qui est dit au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général (S/2011/678) où il est fait mention de pénuries de produits de base et d'un taux d'inflation de 61,5 % au Soudan du Sud. C'est dans cet esprit que nous faisons face à ceux qui profèrent de fausses accusations; ils finiront par être démasqués aussi fortes que puissent être leurs voix.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 5.